

# BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

### RAPPORT ANALYSE D'EAU 2021

DATE	# Certificat	TYPÉ D'ANALYSE	CONFORME	MOTIF
<b>JANVIER</b>				
12/01/21	2844127	Turbidité	Oui	Centre
12/01/21	2844149	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
26/01/21	2854267	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
<b>FÉVRIER</b>				
09/02/21	2865323	Nitrites et nitrates / turbidité	Oui	Centre
09/02/21	2864449	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
16/02/21	2869846	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
16/02/21	2574424	Contrôle THM	Oui	Centre
<b>MARS</b>				
09/03/21	2885743	Turbidité	Oui	Centre
09/03/21	2885308	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
09/03/21	2885910	Manganèse	Oui	Centre
23/03/21	2894259	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
<b>AVRIL</b>				
14/04/21	2909599	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
14/04/21	2911338	Turbidité	Oui	Extrémité
27/04/21	2920246	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
<b>MAI</b>				
11/05/21	2935639	Nitrites et nitrates / turbidité	Oui	Centre
11/05/21	2933090	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
26/05/21	2947204	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
26/05/21	2949724	Contrôle THM	Oui	Extrémité
<b>JUIN</b>				
15/06/21	2968867	Turbidité	Oui	Centre
15/06/21	2968064	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
30/06/21	2982992	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
<b>JUILLET</b>				
13/07/21	2997026	Turbidité	Oui	Centre
13/07/21	2997483	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
27/07/21	3013663	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
27/07/21	3019951	Contrôle de qualité/eau souterraine	Oui/non	Puits
28/07/21	128906	Contrôle de qualité/eau souterraine	Oui/non	Puits
<b>AOÛT</b>				
10/08/21	3031794	Analyse bactériologique/chlore	Non	Centre
10/08/21	3035903	Turbidité	Oui	Centre
10/08/21	3041862	Contrôle physico-chimique	Oui	Centre

10/08/21	3035424	Contrôle de qualité/eau souterraine	Oui/non	Puits
17/08/21	3038473	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
17/08/21	3038474	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
17/08/21	3038475	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
17/08/21	3039989	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
18/08/21	3042356	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
18/08/21	3042357	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
18/08/21	3042358	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
18/08/21	3042359	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
24/08/21	3044800	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
24/08/21	3049692	Contrôle THM	Oui	Extrémité
<b>SEPTEMBRE</b>				
14/09/21	3066334	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
14/09/21	3067947	Turbidité	Oui	Centre
14/09/21	3066341	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
17/09/21	3066342	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
17/09/21	3066702	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
22/09/21	3072278	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
28/09/21	3081802	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
<b>OCTOBRE</b>				
19/10/21	3102470	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
19/10/21	3100757	Turbidité	Oui	Centre
26/10/21	3109431	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
<b>NOVEMBRE</b>				
10/11/21	3124889	Nitrites et nitrates/turbidité	Oui	Centre
10/11/21	3122867	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
10/11/21	3130797	Manganèse	Oui	Centre
24/11/21	3133460	Contrôle THM	Oui	Extrémité
24/11/21	3133833	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Extrémité
<b>DÉCEMBRE</b>				
08/12/21	3144318	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre
08/12/21	3145403	Turbidité	Oui	Centre
14/12/21	3148672	Analyse bactériologique/chlore	Oui	Centre

**Analyses bactériologiques : 2 fois par mois au moins une à l'extrémité du réseau : 36 analyses dont 12 effectuées pour un retour à la conformité et un problème d'eau brouillé, 1 analyse contenait des colonies atypiques (non-conformité analyses supplémentaires requises pour retour conformité) (voir août).**

**Turbidité : 1 fois par mois : 12 d'effectuées, toutes conformes.**

**Nitrites-nitrates : 1 fois par 3 mois : 4 analyses d'effectuées, la 4<sup>ème</sup> étant comprise dans l'analyse physico-chimique du mois d'août, toutes conformes.**

**Tribalomethanes : 1 fois par 3 mois : 4 analyses d'effectuées, toutes conformes**

**Plomb-cuivre : 5 échantillons 1 fois entre juillet et octobre : Aucune analyse (cause COVID)**

**Contrôle physico-chimique : 1 fois entre juillet et octobre: 1 analyse en août**

**Manganèse : 2 fois**

**Contrôle de la qualité /eau souterraine : à la demande l'ingénieur 3 analyses de faites à la sorti du puits (sans traitement)**

**BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE  
DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021  
Réseau MENV/ X0009561**

**1 : Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée :**  
( articles 11 et 12 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

<b>Analyses</b>	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (nombre par mois x 12)</b>	<b>Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Coliformes totaux	2	36	0
Coliformes fécaux ou Escherichia coli	2	36	0

**Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :**

 Aucun dépassement de norme

<b>Date du prélèvement</b>	<b>Paramètre en cause</b>	<b>Lieu de prélèvement</b>	<b>Norme applicable</b>	<b>Résultat obtenu</b>	<b>Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation</b>
10/08/2021	Bactéries atypiques	101, rue du Pont	-200	+200	Avis d'ébullition émis, prise de nouvelles analyses

**2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée :**  
(articles 14, 14,1 et 15 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

<b>Analyses</b>	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	5	0	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	5	0	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :**

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

**3 : Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée :**

(article 21 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

Analyses	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (nombre par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

**Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :**

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		

**4 : Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée :**

**4.1 : Substances organiques autres que les trihalométhanes**

(article 19 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

Note : exigence non applicable (réseau desservant 5 000 personnes ou moins)

**4 : Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée :**

**4.2 : Trihalométhanes**

( article 18 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

Analyses	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (nombre par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Trihalométhanes totaux	4	4	0

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances trihalométhanes :**

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mai qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable).**

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimale d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons Analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Acides haloacétiques				
Microcystines (exprimées en équivalent toxique de microcystine-LR)				
Nitrites (exprimés en N)				

<b>Autres pesticides (préciser lesquels)</b>				
<b>Substances radioactives</b>				

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (suite).**

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Raison justifiant Le prélèvement et Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises Pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

À noter : Pour les acides haloacétiques, la norme est appliquée sur la moyenne de quatre trimestres consécutifs à partir des résultats les plus élevés obtenus à chacun de ces trimestres si plus d'un échantillon est analysé. Il peut donc arriver qu'un résultat individuel soit plus élevé que 60ug/L sans que la norme basée sur la moyenne soit dépassée.

6. Non et signature de la personne ayant préparé le présent rapport.

NOM GUYLAINE MAURICE

Fonction : Directrice générale/greffière-trésorière

Signature :  Date : 1<sup>er</sup> décembre 2021